



Gravement malade et victime de pollution tabagique de ses voisins

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 6 août 2019

Bonjour,

Je suis atteinte d'une maladie grave et je suis incommodée par le tabagisme de mes voisins du dessous qui fument sous ma fenêtre, que puis-je faire ?

Merci pour votre aide

Réponse :

Les lois qui protègent contre le tabagisme ne s'appliquent pas dans le domaine privé. Il ne reste donc que la possibilité de recourir aux textes qui protègent des troubles anormaux de voisinage par nuisances olfactives. Le site de service-public vous guidera pour obtenir le respect de votre droit à ne pas subir de [nuisance olfactive de voisinage](#), notamment en faisant appel au [conciliateur de justice](#)

Si vous souhaitez voir réellement évoluer la protection contre ce type de nuisance, participez au travail des [adhérents](#) de notre représentation régionale Île-de-France qui a organisé un [groupe de travail](#) dont l'objectif est de faire entendre au législateur la nécessité de mettre fin à cette anomalie.